
Jour de séance 27

le vendredi 14 mai 2021

9 h

Prière.

M. Coon donne avis de motion 69 portant que, le jeudi 20 mai 2021, appuyé par M. Arseneau, il proposera ce qui suit :

attendu que les changements climatiques ont déjà des effets négatifs au Nouveau-Brunswick et que, si on n'y remédie pas, ils auront des effets dévastateurs sur l'environnement, l'économie et la société de la province, et ce, à tous les égards ;

attendu que le secteur des transports est actuellement l'un des plus grands émetteurs de gaz à effet de serre au Nouveau-Brunswick, étant responsable de 28 % des émissions totales ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, les voitures et les camions consomment chaque année plus de 1,1 milliard de litres d'essence et rejettent dans l'atmosphère plus de 2,5 millions de tonnes de dioxyde de carbone ;

attendu que la transition vers un véhicule électrique peut diminuer sa contribution aux changements climatiques, les phénomènes météorologiques extrêmes et les problèmes de santé liés au smog, car elle permet de réduire d'environ 80 % les émissions de dioxyde de carbone ;

attendu que le gouvernement n'est pas parvenu à atteindre la cible énoncée dans le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire d'avoir 2 500 véhicules électriques sur nos routes, car il y a actuellement environ 730 véhicules électriques sur nos routes ;

attendu que le gouvernement n'est pas parvenu à mettre en oeuvre une stratégie relative aux véhicules électriques où sont précisés les incitatifs, la réglementation, les politiques, les programmes et les infrastructures de recharge nécessaires à l'atteinte des cibles provinciales en matière de véhicules électriques ;

attendu que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a annoncé des incitatifs de 3 000 \$ à l'achat d'un véhicule électrique neuf et de 2 000 \$ à l'achat d'un véhicule électrique usagé, ce qui s'ajoute au rabais du fédéral ;

attendu que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a annoncé un rabais semblable, soit un incitatif de 5 000 \$ à l'achat d'un véhicule électrique neuf ou usagé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à accorder des rabais à l'achat d'un véhicule électrique neuf ou usagé afin d'atteindre la cible provinciale qui consiste à avoir 20 000 véhicules électriques sur nos routes d'ici à 2030,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à collaborer avec les municipalités et les gouvernements locaux afin d'offrir des solutions de rechange plus propres en matière de transport, comme les véhicules électriques, le transport collectif, le covoiturage, le conavettage, la bicyclette et la marche

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à favoriser la planification du transport collectif à l'échelle régionale afin de coordonner les itinéraires et d'améliorer l'accès.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 35, 36, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57 et 58 soit appelée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi concernant l'autonomie accrue du système scolaire*.

Après un certain laps de temps, M^{me} Anderson-Mason, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. Arseneault, appuyé par M. Bourque, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 35, *Loi concernant l'autonomie accrue du système scolaire*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois puisqu'il présente un risque pour les enfants, ce qui est contraire à une bonne politique publique et inacceptable. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 11 h 35, reprend à 11 h 41.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.